

Nombre de membres afférents au Conseil

**19**

Nombre de membres en exercice

**19**

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération :

**16**

Date de la Convocation :

07/05/2024

Date d'affichage :

14 mai 2024

Objet de la délibération :

DEL2024\_032 – Tarifs séjours été 2024 Centre de Loisirs

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 14/05/2024

ID : 040-214001505-20240513-DEL2024\_032-DE



**DE LA COMMUNE DE LEON**

**SEANCE DU 13 MAI 2024**

L'an Deux Mil Vingt Quatre et le Treize Mai à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

**Présents** : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Dominique LARTIGAU, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Sophie GISTAIN-FAUVILLE, Marjolaine PERNAUT, Michel DARREMONT,

**Absents ayant donné procuration** : Mr Michel RAFFIN à François CORDOBES, Mme Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT, Mme Stéphanie HERVE à Jean MORA

**Absents excusés** : Mmes Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES, Mr Eric MACQUART

**Secrétaire de séance** : Mme Myriam LALLEMAND

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'organisation de différents séjours pour les enfants du centre de Loisirs durant l'été 2024. Il propose d'organiser 4 séjours et d'en fixer le prix ainsi :

- **Du 6 au 12 Juillet 2024**, pour les enfants nés en 2009 et 2010 : Séjour en Vendée avec au programme : Camping, Escape game, visites, baignades, veillées et deux jours au Puy du Fou. **Tarif du séjour : 380 € hors aides.**
- **Du 15 au 19 Juillet 2024**, pour les enfants nés en 2011 et 2012 : séjour à Aragnouet, avec au programme : rafting, randonnée, accrobranche, grands jeux, visites, bivouac, etc. **Tarif du séjour : 330 € hors aides.**
- **Du 23 au 26 Juillet 2024**, pour les enfants nés en 2015 et 2016 : Séjour « Cromagnon » à Mugron, avec au programme : journée au musée de Brassempoulou, grands jeux, activités préhistoriques, bricolage, baignade, veillées. **Tarif du séjour : 220 € hors aides.**
- **Du 29 Juillet au 2 Août 2024**, pour les enfants nés en 2013 et 2014 : Séjour à Anglet, avec au programme : Patinoire, petit train de La Rhune, randonnée, piscine, veillées. **Tarif du séjour : 330 € hors aides.**
- Pour les enfants présents au centre de loisirs durant l'été, des nuits sous tente seront organisées pour **un tarif de 5 €.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Entendu** l'expose de Monsieur le Maire,

Envoyé en préfecture le 14/05/2024

Reçu en préfecture le 14/05/2024

Publié le 14/05/2024



Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable à l'organisation des séjours 2024 tels que ci-dessus proposés
- De valider les tarifs afférents à chacun d'entre eux
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme  
**Le Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. La saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Acte télétransmis électroniquement le :  
N° identifiant unique :  
N° enveloppe :

